



CC Avallon, Vézelay, Morvan (Siren : 200039758)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Avallon
Arrondissement	Avallon
Département	Yonne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2014
Date d'effet	01/01/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Pascal GERMAIN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	9 rue Carnot
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	89200 AVALLON
Téléphone	03 86 34 38 06
Fax	03 86 34 93 13
Courriel	cte.com.avallonnais@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	20 037
Densité moyenne	29,80

Périmètre

Nombre total de communes membres : 45

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
89	Annay-la-Côte (218900090)	355
89	Annéot (218900116)	150
89	Asnières-sous-Bois (218900207)	156
89	Asquins (218900215)	319
89	Athie (218900223)	143
89	Avallon (218900256)	7 511
89	Beauvilliers (218900322)	102
89	Blannay (218900447)	128
89	Brosses (218900579)	310
89	Bussièrès (218900587)	139
89	Chamoux (218900710)	92
89	Chastellux-sur-Cure (218900892)	150
89	Châtel-Censoir (218900918)	659
89	Cussy-les-Forges (218901346)	344
89	Domecy-sur-Cure (218901452)	422
89	Domecy-sur-le-Vault (218901460)	104
89	Etaule (218901593)	419
89	Foissy-lès-Vézelay (218901700)	142
89	Fontenay-près-Vézelay (218901767)	149
89	Girolles (218901882)	195
89	Givry (218901908)	186
89	Island (218902039)	189
89	Lichères-sur-Yonne (218902252)	60
89	Lucy-le-Bois (218902328)	323
89	Magny (218902351)	865
89	Menades (218902484)	55
89	Montillot (218902666)	282
89	Pierre-Perthuis (218902971)	140
89	Pontaubert (218903060)	406
89	Provençy (218903169)	217
89	Quarré-les-Tombes (218903185)	742
89	Saint-Brancher (218903367)	330
89	Sainte-Magnance (218903516)	460
89	Saint-Germain-des-Champs (218903474)	391
89	Saint-Léger-Vauban (218903490)	401
89	Saint-Moré (218903623)	188
89	Saint-Père (218903649)	356

89	Sauvigny-le-Bois (218903789)	790
89	Sermizelles (218903920)	291
89	Tharoiseau (218904092)	66
89	Tharot (218904100)	96
89	Thory (218904159)	205
89	Vault-de-Lugny (218904332)	328
89	Vézelay (218904464)	445
89	Voutenay-sur-Cure (218904852)	236

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 37

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte et traitement des ordures ménagères et modalités de répartition de la charge financière Réalisation d'une déchetterie cantonale avec un triple objectif de tri-récupération, reinsertion professionnelle, formation</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales
Services funéraires
- Crématorium
Sanitaires et social
- Activités sanitaires
- Action sociale <i>Participation aux frais de fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance dans l'attente de la mise en place d'une gestion intercommunale à compter du 1er janvier 2016.</i>
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
Développement et aménagement social et culturel
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs
- Activités péri-scolaires
- Activités culturelles ou socioculturelles
- Activités sportives
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières

- Transport scolaire
- Organisation des transports non urbains
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme
- Etudes et programmation
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Modernisation et entretien des voies reliant les communes entre elles, classées d'intérêt communautaire dans les conditions qui seront fixées par le conseil de communauté</i>
Développement touristique
- Tourisme <i>Participation au fonctionnement des OTSI du territoire dans l'attente de la création et de la gestion d'un office de tourisme intercommunal à compter du 1er janvier 2016.</i>
Logement et habitat
- Politique du logement non social
- Politique du logement social
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire
Autres
- Gestion de personnel (policiers-municipaux et garde-champêtre...)
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)
- NTIC (Internet, câble...)
- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage
- Autres <i>La communauté peut réaliser des travaux ou gérer des services à la demande des communes adhérentes à la communauté et des communes en dehors du périmètre de la communauté (maîtrise d'ouvrage déléguée). Dans tous les cas, une convention précisera les conditions de rémunération du service et des travaux. Etude d'aménagement global, en vue d'élaborer un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme qui organisera et guidera le développement du territoire de la communauté de communes. Ce schéma directeur intègrera les différentes études menées, tant par les communes que par le Comité de Développement de l'Avallonnais, pour l'ériger en projet d'aménagement intercommunal. Outre les aspects de zonage, ce schéma directeur comportera un volet paysager (aspect tourisme), un volet signalisation (tourisme, pré-enseigne) : une zone de publicité. Le schéma directeur proposera les sites prioritaires du plan de développement de l'habitat locatif. Mise en place de la signalétique issue des études d'aménagement global et mise en oeuvre de la zone de publicité restreinte. Création et gestion de zones d'activités d'intérêt communautaire, définies par le conseil de communauté. Si à l'intérieur des zones, des travaux de viabilité ont été exécutés préalablement à leur cession à la communauté de communes, il sera estimé un actif à céder à la communauté par les services compétents. Réalisation des équipements de viabilité des zones d'activités d'intérêt communautaire. Réalisation de bâtiments relais, d'une pépinière d'entreprises. Création de réserves foncières en vue d'agrandir les zones d'activités d'intérêt communautaire ou de permettre la mise en oeuvre du plan de développement de l'habitat locatif. Actions de promotion des sites industriels, de l'artisanat local, du commerce et des sites touristiques.</i>
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Sanitaires et social
- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
------	-----------------------	-------------	------------

89	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Avallonnais (200049294)		28 073
----	--	--	--------

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)